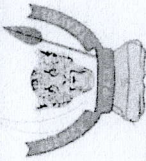


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 036/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/..../CGPMP/FX/2024, conclu avec le Fonds National d'Entretien Routier « FONER », pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent trois mille quatre cent quarante-huit, vingt-huit centimes (USD 403 448,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille huit cent vingt-quatre, quatorze centimes (USD 2 824,14), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 26/01/2024.



Directeur Général adj
René Valentin Nkembé